

Vers un système universel de RETRAITE

« Il faut que nous ayons tous les mêmes règles de calcul pour notre retraite »



« Et si on simplifiait les formalités de passage à la retraite ? »



« Notre système de retraite est-il assez solidaire ? »

**Débattez
et faites vos propositions sur**

participez.reforme-retraite.gouv.fr

Pour une RETRAITE **(plus simple,
plus juste, pour tous**

2

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite



1



INFO RETRAITES

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, a confié à Jean-Paul Delevoye (photo 1), Haut-commissaire à la réforme des retraites, l'organisation d'une large concertation citoyenne dans le Pays. Entre le 6 septembre et le 23 octobre, ce dernier a animé, en sus de la concertation des partenaires sociaux, une série de 8 ateliers à Montreuil, Lorient, Arras, Strasbourg, Toulon, Angoulême, Dijon et enfin Toulouse.

Voici un essai du rendu relatif à ce dernier atelier, pour tenter de vous éclairer sur le futur système universel de retraites (photo 2) que le Gouvernement a l'intention de mettre en place dès 2019.

Une centaine de participants (il convenait de s'inscrire préalablement sur le site <https://reforme-retraite.gouv.fr>) issus de divers milieux sociaux professionnels en majorité actifs (fonction publique, secteur privé, indépendants, agriculteurs...) étaient présents.

Nous étions répartis par tables de 6 participants avec un modérateur (issu majoritairement des systèmes complémentaires). Ce dispositif a permis de s'exprimer, chaque table décidant des questions ou suggestions à soumettre au Haut-commissaire qui y répondait personnellement ou avec son équipe durant toute la journée.

Quelques chiffres clés

nous ont été donnés en introduction pour mieux comprendre la problématique

15,6 millions
de retraités aujourd'hui
(650 000 nouveaux chaque année)

308 milliards €
versés chaque année

1,7 actif cotisant
par retraité actuellement

42 régimes
de retraite différents

la retraite à taux plein
avec 43 annuités
(172 trimestres) pour les natifs d'après 1973

âge légal fixé à 62 ans,
avec un système de décote/surcote
autour de cette valeur

1532 € bruts
en moyenne
(1760 pour les hommes,
1322 pour les femmes)

553 000 retraités
au minimum vieillesse

En France,
comparé aux autres pays européens,
le revenu moyen des plus de 65 ans
est le plus élevé
et le **taux de pauvreté est assez bas**

Nous avons travaillé,
table par table
sur diverses thématiques, dont

- ▶ **Comment conforter la confiance**
dans notre système de retraites ?
- ▶ **Prendre sa retraite,**
à quel âge et à quelles conditions ?
- ▶ **Quelle prise en compte**
du handicap et des aidants familiaux
dans la retraite ?
- ▶ **Comment améliorer**
l'acquisition des droits
pour les plus jeunes ?

Des fiches thématiques nous ont présenté les divergences dues à la multiplicité des régimes actuels, pour des parcours professionnels équivalents.

Les enjeux de la réforme ont été rappelés : sortir d'un système complexe et peu lisible pour arriver à un système unique et équitable, avec la fameuse maxime :

« pour 1 € cotisé, les mêmes droits pour chacun ».

Le monde du travail évolue, avec la transition numérique, l'intelligence artificielle... ce qui impactera les salaires, les masses salariales... et donc le système de « cotisations ».

Les propositions consistent à aligner les différents régimes (privé, public, indépendants), pour l'achat de points, en prenant le temps de la convergence, d'analyser les spécificités, tout en renforçant la solidarité intergénérationnelle.

Cela passe par l'intégration des systèmes de primes du secteur public pour l'achat des points, la prise en compte des interruptions d'activité (chômage, maladie, invalidité), l'attribution de points dès le premier enfant, la refonte du système de réversion (mariages, PACS, remariages, divorces) pour maintenir un niveau de vie moyen acceptable pour tous, la définition d'un minimum de pension...

Les retraités actuels ne sont pas concernés par ces évolutions possibles (montant des pensions, réversions...). Il ne peut y avoir de rétroactivité sur ce sujet. Les personnes à moins de 5 ans de leur retraite seraient aussi exclues du nouveau dispositif.

Il reste à définir la génération impactée par le nouveau système (on parle en coulisse de 1963 ?).

Le système de points fonctionne par répartition et non par capitalisation. Il convient de mettre en place un système de gouvernance avec les partenaires sociaux pour définir et gérer la valeur du point. Le système devra prévoir 6 mois de réserves sur une projection de 10 ou 15 ans pour assurer sa pérennité. Il remplace la notion de trimestres acquis. Le système serait valable pour tout revenu annuel inférieur à 120 000 €, ce qui exclut de fait les régimes complémentaires qui sont voués à disparaître.

Les modérateurs ont rendu leur feuille de route qui servira à faire une synthèse globale de l'ensemble des ateliers lors d'une grand-messe parisienne d'ici la fin de l'année. La concertation s'est terminée le 30 octobre, avec les derniers retours sur le site dédié.

Le Haut-commissaire se donne encore 6 mois de travail avant de déposer le projet de Loi qui sera soumis au Parlement courant 2019.

Il a mis en avant plusieurs fois la nécessité de verrouiller le dispositif pour éviter sa remise en cause en cas d'alternance politique, et conclu par un seul mot : **espoir**

Avant de nous quitter, il a été rappelé la version espagnole du mot « retraite » :

Jubilation !

PAUL LEPAROUX

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES RETRAITES DE METEO FRANCE

Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, nous vous rappelons que les retraités de notre administration et leurs conjoints continuent de bénéficier de l'accompagnement des assistantes de service social et de certaines prestations sociales, comme du temps de leur vie professionnelle.

Les assistantes sociales s'occupent des retraités en fonction de la localisation de leur domicile.

Suite à un redécoupage de leurs secteurs d'intervention au 1er janvier 2019, Carole CRIQUILLION, en poste à Saint Mandé, s'occupera désormais des retraités de Météo-France résidant :

- en région Parisienne, départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95 ;
- en région Centre-Val de Loire, départements 18, 28, 36, 37, 41 et 45 ;
- en région Normandie, départements 27 et 76 ;
- en région Hauts de France, départements 02, 59, 60, 62 et 80 .

Vous pouvez la joindre au 01 77 94 71 53 ou carole.criquillion@meteo.fr

Pas de changements d'interlocuteurs pour les autres retraités, qui trouveront les coordonnées de leur assistante sociale sur le site www.alpha-sierra.org ou bien en téléphonant à Jocelyne SCHNEER (01 58 09 45 62) ou à Marie Cécile BELLEVUE (01 58 09 43 27)

N'hésitez pas à les contacter en cas de difficultés ou plus simplement pour vous renseigner sur vos droits et les différentes prestations dont vous pouvez bénéficier.

ACTUALITES SOCIALES EN BREF

- Une nouvelle assistante sociale a pris ses fonctions à Météo-France Toulouse : Madame Alda CUGNIER DECOUESCON (05 57 92 84 77) ou alda.cugnier-decouescon@meteo.fr
- ARAMIS met en place une nouvelle billetterie en ligne offrant de nombreuses réductions : pour accéder aux différentes offres, il est nécessaire de vous inscrire sur le site d'ARAMIS (www.aramis-asso.fr)
- Pour les retraités du privé : La fusion des organismes de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO fait évoluer les conditions d'âge pour pouvoir bénéficier d'une pension de réversion. Pour les décès survenus à partir du 1er janvier 2019, la condition d'âge requise est désormais de 55 ans, contre 60 précédemment pour le régime AGIRC.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MADAME DANIELLE GARNIER,
DÉLÉGUÉE SOCIALE DE L'AAM